



**ARCNAM NORD-PAS DE CALAIS**

**TARIFS D'INSCRIPTIONS  
FORMATIONS HTT  
2007/2008**

**■ PARTICIPATION AUX FRAIS ADMINISTRATIFS / DROIT D'INSCRIPTION**

Nbre d'ECTS	Convention Entreprise / DIF	Individuel*
4	835,00 €	155,00 €
6	1195,00 €	175,00 €
8	1555,00 €	195,00 €
10	1915,00 €	215,00 €
12	2275,00 €	235,00 €
14	2850,00 €	255,00 €
16		275,00 €
18		295,00 €
20	3550,00 €	315,00 €
22		335,00 €
24		355,00 €
26	4150,00 €	375,00 €
28		395,00 €
30		415,00 €
32	5550,00 €	435,00 €
34		455,00 €
36		475,00 €

Inclus : frais de dossier 115,00 €  
 1 ECTS 10,00 € dans le cadre individuel  
 1 UE = 1UA = 6 ECTS = 1/2 UV à titre d'exemple

\* Pour les demandeurs d'emploi possibilité de prise en charge partielle après passage en commission sociale

**En plus de la participation aux frais administratifs seront à ajouter le cas échéant :**  
 - 30 € pour toute modification d'enseignement  
 - 30€ pour les inscriptions complémentaires

L'ARCNAM souhaite vivement une Association des Elèves forte et recommande d'adhérer à celle ci :

	Individuel	Demandeur d'emploi
<b>Adhésion AE ARCNAM</b>	20€	15€

**■ FORMATIONS OUVERTES A DISTANCE - FOAD**

Ajouter 80 € / UE en région Nord – Pas de Calais (voir liste FOAD NPDC) ou ajouter 120 € / UE hors région (liste nationale)

**■ TARIF DE LA VAE**

**VAP 1985** : coût individuel : 160 € et 500 € dans le cas d'une prise en charge entreprise  
**VAE** : 930 €

**■ NOTE D'INFORMATION : DIF – Droit Individuel à la Formation**

**Pour chaque salarié, le Droit Individuel à la Formation (DIF) est une occasion exceptionnelle de pouvoir accéder à des formations professionnelles correspondant à un développement de compétences individuelles sur mesure.**

Cela représente également pour les entreprises de nouvelles opportunités et de nouveaux champs d'action :

- repositionner la formation au sein de la GRH,
- intégrer la gestion du développement des compétences...

Tout salarié titulaire d'un contrat de travail à durée indéterminée, disposant d'une ancienneté d'au moins un an dans l'entreprise qui l'emploie, bénéficie chaque année d'un droit individuel à la formation d'une durée de vingt heures et sur six ans (soit cent vingt heures), sauf dispositions d'une convention ou d'un accord collectif interprofessionnel, de branche ou d'entreprise prévoyant une durée supérieure.

Les actions de formation se déroulent en dehors du temps de travail.

Nombre d'heures	Tarif Présentiel	Tarif Foad
20h	475 €	Voir tarif de la VAE
40h	835 €	
60h	1195 €	
80h	1555 €	
100h	1915 €	
120h	2275 €	

#### ■ NOTE D'INFORMATION : Traitement des dossiers des demandeurs d'emploi (commission sociale)

Procédure en Région NORD PAS DE CALAIS pour le traitement des dossiers d'inscription des demandeurs d'emploi :

1. Avant toute étude, le dossier d'inscription doit être complet et doit comporter :
  - a. La photocopie de la carte de demandeur d'emploi
  - b. Les trois derniers avis de versement ASSEDIC
  - c. Dans le cas contraire, une attestation de rejet de prise en charge de l'Assédic.
2. Les réductions ne sont pas applicables sur les frais d'inscription qui restent incompressibles à 115 euros.
3. Tout montant perçu supérieur à 900 euros mensuel entraîne un paiement complet des ECTS.
4. Si le montant perçu est compris entre 900 et 800 euros, la réduction sera de 20% sur les ECTS.
5. Si le montant perçu est compris entre 800 et 700 euros, la réduction sera de 30% sur les ECTS.
6. Si le montant perçu est inférieur à 700 euros, la réduction sera de 50% sur les ECTS.